

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° GIS 2012-19 du 15 juin 2012 portant délégation de pouvoirs du chef  
de l'établissement GIS au responsable de l'unité centre de services ressources humaines**

NOR : TRAT1226669S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef de l'établissement du département gestion et innovation sociales (GIS),  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la  
région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs n° 5798 consentie le 20 mai 2010 au chef de l'établissement GIS par le  
président directeur-général de la RATP,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation au responsable de l'unité centre de services ressources humaines pour  
présider le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'établissement GIS.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée au n° 5669 du 5 juin 2007.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement  
durable et de l'énergie.

Fait le 15 juin 2012.

*Le directeur du département GIS,  
chef de l'établissement GIS,*

P. PÉNY